

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Interdiction des gros-porteurs : Le patronat craint une asphyxie de l'économie

- Archives -

Date de mise en ligne : mercredi 17 septembre 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Pas de réception à temps des matières premières, ni de livraison des produits finis. L'arrêté du gouverneur de Dakar interdisant la circulation des gros-porteurs entre 6 h du matin et minuit, inquiète le patronat.

WalFadjri : Mercredi 17 Sep 2008 Catastrophe. Suicide. Asphyxie. Inquiétant... Tous les mots durs étaient hier au rendez-vous lors de la réunion des industriels et chefs d'entreprise pour fustiger l'arrêté du gouverneur de la région de Dakar interdisant la circulation des camions dans les grandes artères de la capitale sénégalaise de 6 h du matin à 00 h. Et ils mettent en gardent contre une paralysie de l'économie dans deux semaines si la mesure s'applique durant ce temps.

Etudiant les conséquences de cette mesure impopulaire, ces membres du Conseil national du patronat (**Cnp**) ne voient qu'une seule solution. Celle de faire suspendre immédiatement cet arrêté de Mamadou Sall. Et ils comptent rencontrer aujourd'hui ce dernier pour le sensibiliser sur le caractère dangereux de cette mesure et les conséquences socio-économiques qu'elle est en train d'engendrer. *"Cet arrêté du gouverneur de la région de Dakar est inacceptable. Il n'a pas mesuré la gravité de l'application de cette mesure. S'il nous avait avisé avant, il n'allait pas prendre cette décision. Nous allons le rencontrer demain (aujourd'hui : Ndlr) pour le faire revenir à de meilleurs sentiments parce qu'il y va de la sécurité socio-économique des populations"*, souligne le secrétaire général du Cnp, M. Hamidou Diop.

La revendication des industriels et chefs d'entreprise est d'autant plus fondée que ce sont les secteurs sensibles qui souffrent de cette mesure. Ils citent ainsi les produits périssables, le gaz, les explosifs, le carburant, les médicaments, les matériaux de construction, la papeterie, etc., qui ne peuvent pas être transportés la nuit à cause des risques qu'ils présentent pour les populations. Du fait de leur gravité, ils estiment que ces produits doivent être livrés le jour pour garantir la sécurité aux populations. Ils pensent au vol avec violence, à l'explosion, à la rupture dans l'approvisionnement des produits de consommation.

Mais le grand risque pour eux, c'est celui de voir le Port autonome de Dakar (Pad) perdre sa bataille pour occuper la place de leadership face à ses concurrents des pays voisins. Pour ces industriels et chefs d'entreprise, l'application de l'arrêté sera en contradiction avec la volonté des autorités de désengorger le port en refusant d'y stocker certains produits comme le riz qui seront chargés immédiatement après l'arrivée d'un navire dans les camions.

A leurs yeux, cet arrêté du gouverneur de Dakar est inacceptable dans ce contexte difficile marqué par la cherté de la vie avec la hausse des prix des denrées de première nécessité, l'apparition de maladies comme la tuberculose et autres difficultés qui assaillent les populations. Ils ne croient pas que l'interdiction des gros porteurs puissent régler le problème de sécurité de la circulation. Les patrons estiment que la solution est ailleurs. Ils font ainsi allusion aux cars rapides qui bouchent la circulation en s'arrêtant en pleine circulation, au mauvais état et à l'étroitesse des routes, etc. Aussi, envisagent-ils de proposer la mise en place d'une structure de concertation qui regroupera les autorités étatiques et les usagers de la route en vue de sérier les problèmes et d'apporter des solutions appropriées à chacune d'entre eux.

Cette sortie des patrons intervient quelques heures après la grève des chauffeurs de poids lourds qui contestent la mesure du gouverneur prise le 5 septembre 2008. A cette date, El Hadj Mamadou Sall a pris un arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules routiers de poids total à charge (Ptac) supérieur à 3,5 tonnes. Par cet arrêt, la circulation n'est désormais autorisée que 00 h à 6 h du matin sur la route nationale n 1 depuis le croisement Diamniadio jusqu'à la Patte d'Oie, sur la route de l'aéroport de Dakar et le Boulevard du Centenaire (ancienne route de Rufisque), jusqu'à la gare ferroviaire. La circulation est interdite aussi dans les arrondissements de Dakar-Plateau et de la Médina, de 5 h du matin à 23 h. Cependant, une dérogation a été accordée aux armateurs chargés du trafic en conteneurs au Pad. Ces derniers sont autorisés à circuler sur certains itinéraires à partir du port vers le Marché

Interdiction des gros-porteurs : Le patronat craint une asphyxie de l'économie

Hlm, Colobane, la Sodida, le marché Castor, etc. De quoi donner de l'espoir aux patrons qui vont sensibiliser le gouverneur à aller dans ce sens.

Auteur : Ndakhté M. GAYE